



Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire Conseil Général de Luins – 16 juin 2022

CONSEIL GÉNÉRAL DE LUINS

1. Appel et Statutaire

Le Président ouvre la séance, il est 19h35.

La Secrétaire procède à l'appel. 31 membres sont présents. 19 excusés. (Quorum 18).

Le Président demande une minute de silence en mémoire de M. Edouard Peter, ancien Président du Conseil, décédé le 15 juin dernier.

Le Président procède à l'assermentation de Mme Linda Ilic.

Le Président demande si tout le monde a reçu la convocation (courrier) et les documents (mail). Il demande s'il y a une demande de modification à l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée, l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Le Président met en discussion le PV du 8.12.2021.

Mme Isabelle Gachet demande que l'on corrige l'orthographe du nom du nouveau commandant de l'ORPC, **M. Suniez** et non Sugniez.

Pas d'autre remarque.

Le PV avec sa correction est accepté à l'unanimité.

2. Election du Président & du Vice-Président du Conseil Général

M. Bachofen laisse sa place à M. Jean-Luc Subri, vice-président, afin de procéder à l'élection du Président du Conseil. M. Bachofen est d'accord de se représenter. Le vice-président demande s'il y a une autre proposition, personne n'est proposé.

M. Christophe Bachofen est réélu au poste de Président du Conseil Général par acclamation des membres du Conseil.

Le Président reprend sa place afin de procéder à l'élection du Vice-Président. M. Jean-Luc Subri est d'accord de se représenter. Pas d'autre proposition.

M. Jean-Luc Subri est réélu au poste de Vice-Président du Conseil Général par acclamation des membres du Conseil.

3. Nomination des membres des commissions finances et gestion, ainsi que des Scrutateurs

Les membres de la **Commission des finances** actuels sont d'accord de se représenter. Pas d'autre proposition. Elle sera composée comme suit :

Rapporteur : Mme Rowena Scott-Smith, **membres** : MM Grégory Bubloz, Christian Danz, **suppléants** : Antonio Galera et Mme Paulette Hauser.
Ils sont acclamés par l'Assemblée.

Les membres de la **Commission de Gestion** actuels sont d'accord de se représenter. Pas d'autre proposition. Elle sera composée comme suit :

Rapporteur : M. Alexandre Dietschy, membres : MM Damien Dutruy et Daniele Bonito, suppléants : MM Fabrice Praz et Laurent Baechtold.
Ils sont acclamés par l'Assemblée.

Les scrutateurs sont d'accord de se représenter. Pas d'autre proposition.

Les scrutateurs seront : Mmes Valérie Galera et Paulette Hauser, suppléants : Mmes Isabelle d'Hont et Laetitia Dutruy.
Elles sont acclamées par l'Assemblée.

4. Préavis 1/2022 Rapport de gestion 2021 de la Municipalité

Le rapporteur de la Commission de Gestion transmet qu'ils ont pu prendre connaissance du contenu du préavis municipal. Ils ont constaté que ce rapport est complet et détaillé, il ne soulève aucune question particulière. C'est pourquoi la Commission de Gestion propose au Conseil d'accepter ce préavis municipal. Pas de remarque au sujet de ce rapport. Nous passons au vote.

Le préavis 1/2022 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis 2/2022 Comptes communaux 2021

Après sa première année de syndication, M. Olivier Dutruy dit que les comptes ont été vérifiés par le fiduciaire. Il en ressort un bénéfice de frs 100'000.00 au lieu du déficit prévu. Malgré cela il faut rester vigilant. La baisse du point d'impôt à frs 39'000.00 au lieu de frs 45'000.00 est à notre avantage.

Le rapporteur de la Commission de Gestion remercie le syndic pour ses réponses concernant les comptes. Elle constate la bonne tenue des comptes et souligne que la situation financière de la commune est saine et les taux des prêts bancaires sont intéressants. La Commission de Gestion propose au Conseil d'accepter le préavis municipal sur les comptes communaux. Le Président met en discussion ce rapport. Pas de remarque. Nous passons au vote.

Le préavis 2/2022 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis 3/2022 Demande de crédit d'étude – Rénovation de l'auberge communale

M. Olivier Dutruy donne quelques dates concernant les travaux de rénovation effectués à l'auberge. 1977- derniers grands travaux, 2002 – cuisine, 2005 - ventilation, 2011 - fenêtres. Le syndic précise que la municipalité souhaite prendre un bureau d'architectes indépendant P-A-TERRE Sàrl, architectes à Vevey. Ce bureau étudiera les plans et relevés du bâtiment. Il identifiera les besoins et établira un cahier des charges sur les besoins et les contraintes.

Le coût de l'étude initiale se monterait à frs 30'000.00. En fonction du résultat de cette dernière dépendra la suite de la démarche.

Mme P. Hauser, rapportrice de la Commission des Finances, dit que les membres de ladite commission ont pris connaissance du préavis concernant ce crédit d'étude. Ils ont été surpris qu'il n'y ait qu'une offre, qui plus est une entreprise hors de notre région. La Commission propose un amendement concernant ce préavis accordant un montant de frs 30'000.00, dans un premier temps, au lieu des frs 60'000.00 demandés. La Commission craint qu'une fois l'étude trop avancée, nous ne soyons plus libres de nous adresser à un autre bureau d'architecte.

M. J.L. Subri demande s'il s'agit de construction ou de rénovation. M. O. Dutruy lui répond que ce sont seulement des rénovations.

M. Sébastien Gachet demande si ce montant de frs 30'000.00 suffirait pour une première étude. M. G. Favre ne trouve pas judicieux de couper le montant du crédit d'étude en deux, c'est une perte de temps. M. O. Dutruy pense que M. Danz, membre de la Commission a pu influencer les autres membres de ladite commission. Mme P. Hauser dément toute influence de M. Danz et se permet de souligner le fait que d'autres membres du conseil pourraient y trouver aussi un certain attrait. D'ailleurs une critique dans ce sens n'est pas appropriée en l'absence du membre concerné. Mme Hauser demande un vote à bulletins secrets. Elle est appuyée par une dizaine de membres. Nous passons au vote.

Acceptez-vous l'amendement du préavis 3/2022, pour crédit d'étude de CHF 30'000. -- au lieu des CHF 60'000. -- demandé par le préavis municipal 3/2022 ?
32 votants / NON : 18 OUI : 14 NUL : 0 L'amendement du préavis 3/2022 est refusé.

Nous passons au vote du préavis municipal 3/2022 : OUI : 19 NON : 8 Abstention : 5
Le préavis municipal 3/2022, avec crédit d'étude de CHF 60'000. -- est accepté à la majorité.

7. Communication du bureau du Conseil Général

Aucune communication.

8. Communication de la Municipalité

Mme Viviane Subri désire faire un arrêt sur image afin de réfléchir sur sa première année en tant que municipale, avec des dossiers importants comme ENJEU, et la possible réaffectation des classes de Luins en crèche-garderie, elle nous en reparlera au prochain conseil. Elle nous rappelle le problème de l'eau jaune, dû au mélange entre l'eau du lac et l'eau des sources, phénomène connu, modifiant le PH de l'eau. Il est en diminution, mais pas encore résolu. Le SIDERE œuvre dans ce sens.

Mme Isabelle Gachet évoque le feuilleton à rebondissement à l'ORPC. Beaucoup de changement des membres du CODIR : en décembre 2021 démission de M. Francis Mondoux de Bursins. Il est remplacé par M. Pierre-Alain Buttex de Gilly. En mars 2022, nomination de M. Giorgio Micello de Rolle, qui démissionne à son tour après son départ de la municipalité ; il est remplacé par Mme Monique Choulat Pugnale de Rolle.

En avril 2022 démission du commandant de l'ORPC après son temps d'essai.

Elle nous informe que le chemin conduisant à la déchetterie doit être goudronné entre le 24 et le 27.6., la déchetterie sera fermée, elle rouvrira le 28.6.22.

Elle donne les dates de quelques manifestations à venir :

- 31.7.22 - Fête Patriotique dans les jardins du Château de Luins
- 25.8.2022 – sortie des aînés.
- une Fête à Luins est prévue en 2023, les 17 et 18 juin.

M. Gilles Favre nous parle de la future STEP, la Commune a reçu un plan d'affectation à consulter. Il précise que ce plan a déjà été envoyé au Canton pour approbation. Il semble évident que le site du Lavasson n'est plus à définir. La Commune tient à émettre des réserves concernant le trafic pendant le chantier et après. C'est le chemin des Poteaux qui desservirait cette STEP. La Commune demande une arborisation plus dense. Il nous tiendra au courant de l'évolution du dossier.

Mme Florence Ursenbacher parle de la demande faite par Région de Nyon pour l'augmentation des cotisations, qui passerait de frs 20.00 à frs 25.00 par habitant. La Commission de Gestion du Conseil Intercommunal propose de rejeter le préavis pour cette augmentation. La Commission des Finances proposerait une augmentation de frs 2.00 au lieu des frs 5.00 requis. Ce préavis ne sera pas soutenu par la Commune de Luins.

Concernant la mise en place du guichet mobile par Région de Nyon, nous avons inscrit la Commune de Luins. Pour bénéficier de ce service, il faut télécharger l'application sur le téléphone mobile, Mme Ursenbacher se tient à disposition pour tous renseignements complémentaires. Elle trouve cette application intéressante en vue d'une mobilité douce.

Elle nous parle de l'alerte canicule annoncée ces prochains jours. Elle demande à chacun d'être solidaire envers d'éventuels voisins âgés et vivant seuls, de prendre de leurs nouvelles.

M. O. Dutruy tient à remercier l'Assemblée d'avoir accepté le crédit d'études concernant l'Auberge.

9. Divers et propositions individuelles

M. Ph. Clerc trouve regrettable que le goudronnage de la **déchetterie** n'ait pas encore été effectué, il espère que cette fois les dates données seront respectées. Mme I. Gachet lui répond que le canton de VD est décisionnaire pour ce chantier.

Mme M. Ducommun demande si l'on pourra à nouveau jeter les plastiques à la déchetterie. Mme I. Gachet dit que la déchetterie n'a pas de container à cet effet car il n'existe pas de filière pour recycler le plastique en Suisse.

Mme M. Clerc demande si Région de Nyon est impliquée dans la **future STEP**. M. G. Favre lui répond que non, c'est l'APEC et la Ville de Gland. La Commune a été convoquée en date du 21.6. au sujet de la STEP. M. Favre aimerait que les villages voisins, tel que Dully et Vinzel s'impliquent aussi. Affaire à suivre.

M. Ph. Clerc demande quelle est la position de la Commune de Luins. G. Favre lui dit que nous n'avons pas le choix. Soit on suit, soit on doit construire notre propre STEP. M. Clerc demande si l'on va s'opposer lors de la mise à l'enquête ? M. G. Favre lui répond que nous sommes aptes à agir en tant que commune voisine. M. Cl. Gagnard dit qu'il faudra être attentif, car pour l'instant sur toute la longueur du chemin des Poteaux, une seule place d'évitement est prévue. Il déplore que ce soit notre Commune qui ait les inconvénients et Gland aucun. Il espère que les propriétaires des terrains le long de ce chemin vont réagir. Il faut s'opposer à ce plan. Mme V. Subri dit qu'ils vont se déplacer à 3 municipaux à la séance du 21 juin prochain. M. G. Favre exprime le fait que nous ne pouvons faire une opposition systématique. La Commune va agir dans la mesure du possible. Ils se sont renseignés auprès du Voyer de l'Etat, ce dernier dit que ce ne sera pas facile d'empêcher le passage des camions. M. Cl. Gagnard demande à chacun de s'engager pour la cause.

M. JL Subri demande si la **PCi** va rester à Prangins. I. Gachet lui répond que c'est en discussion, pas de confirmation pour l'instant. M. Ch. Bachofen parle de l'augmentation du plafond d'endettement à CHF 3'000'000.00, concernant l'ORPC. Mme Gachet dit que la réfection a été suspendue. Ce sont CHF 970'000.00 qui ont été déjà dépensés. La prochaine séance en septembre nous en dira plus. M. P. Framorando précise que ce plafond de CHF 3'000'000.00 ne peut être dépensé sans une demande de crédit auprès du Conseil Régional.

M. Ch. Bachofen lance le débat sur ENJEU à savoir si Rolle va se retirer de cette dernière, et si oui, quel sera l'impact financier pour notre commune. Le débat n'est pas poursuivi. V. Subri dit qu'à ce jour la sortie de Rolle n'est pas prévue.

M. Gagnard demande si la Municipalité va accepter ces CHF 2. -- d'augmentation de cotisation à **Région de Nyon**. Mme Ursenbacher lui répond que non et bon nombre de petites communes consultées vont aussi refuser au prochain Conseil Régional. Mme Clerc dit que les communes vont démissionner si les cotisations augmentent.

Mme Ursenbacher annonce l'adhésion de la Commune de Crans. M. Clerc pensait que ce n'était pas possible. Mme Ursenbacher lui répond que oui, puisque le DISREN est à but optionnel.

M. Ch. Bachofen prie l'assemblée d'excuser l'oubli d'affichage au pilier public de la convocation à ce Conseil Général.

Prochaines dates des Conseils Généraux : 13 octobre, 8 décembre

Prochaines dates de votations fédérales et cantonales : 25 septembre, 27 novembre

Il clôture la séance en souhaitant un bel été à tous et remercie chacun de sa présence à ce Conseil, il est 20h55.



Le Président :

Ch. Bachofen

La Secrétaire :

G. Selosse